



**La CHA est une association qui aide et défend les personnes handicapées et leur famille, quel que soit leur type de handicap, afin qu'elles puissent vivre à leur domicile**

**Nous sommes tous des bénévoles, non professionnels, simplement soucieux de l'application de la loi 2005, entre autre, ainsi que du respect des choix des personnes en situation de handicap.**

**N'attendez pas tout de cette association !**

**Nous n' avons pas pour but de faire les démarches à la place des personnes handicapées mais d'être à leur côté afin de faire respecter les droits et accompagnements auxquels elles peuvent prétendre suite à la promulgation de la loi de 2005.**

**Dans ce cadre nous pouvons vous aider à remplir vos dossiers de demande (notamment votre « Projet de vie »), et assurer avec vous le suivi de celles-ci.**

**Nous pouvons à votre demande être présent lors de votre passage à la Commission des Droits à l'Autonomie et vous aider si cela se passe mal à préparer un dossier de recours au Tribunal du Contentieux de l'Invalidité, ou un recours devant le Tribunal Administratif.**

**Vous trouverez ci joint une plaquette de présentation de la CHA, ainsi qu'un bulletin d'adhésion.**

**Cette adhésion n'est absolument pas nécessaire pour que nous vous aidions dans vos démarches, mais elle aidera l'Association à défendre vos droits aussi bien au niveau local qu'au niveau national.**